

Initiatives parlementaires

Je crois comprendre que le gouvernement estime que le libellé de cette motion est trop vague et ne fait pas suffisamment allusion au transport des matières dangereuses pour qu'elle fasse l'objet d'un vote. J'en ai parlé à des gens du ministère des Transports.

Pour ma part, je suis d'avis que cette motion qui ne vise qu'à transmettre au gouvernement le désir de la Chambre de le voir prendre des mesures pour accroître la sécurité des pompiers lui donnerait un coup de pouce dans les discussions qui ont cours entre les syndicats, l'industrie et les intervenants gouvernementaux relativement à l'orientation à adopter.

En permettant l'adoption de cette motion, le gouvernement se ménagerait une excellente occasion de faire avancer un dossier que les députés de la Chambre, tous partis confondus, souhaitent voir évoluer. J'ose espérer que le gouvernement a réfléchi à sa position au cours du week-end. Après tout il ne s'agit que d'une motion. Si elle est adoptée, tout ce que le gouvernement aura à faire, c'est d'étudier l'opportunité de mettre en place un tel système mais, ce faisant, il aura créé le contexte, créé un élan chez les parlementaires.

L'année dernière, j'ai présenté une motion de même nature mais portant sur un tout autre sujet et, à la fin de mon discours, j'ai demandé s'il y avait consentement unanime pour que la motion soit mise aux voix à la fin de l'heure. D'aucuns se rappelleront peut-être qu'il s'agissait d'une motion ayant trait à la création d'une médaille pour les anciens combattants de Dieppe.

La procédure que nous avons suivie alors était précisément celle que je propose maintenant afin que cette motion puisse être mise aux voix. On pourra ensuite se prononcer sur la motion et, à la fin de l'heure, cette motion pourra être adoptée.

• (1115)

Fort de ce précédent, persuadé que la procédure est conforme aux règles et conscient du fait qu'il n'y a pas si longtemps, les pompiers étaient ici pour nous signaler qu'ils étaient tous d'accord là-dessus, je demande le consentement unanime de la Chambre.

Le président suppléant (M. Kilger): Si je comprends bien, le député demande le consentement unanime à ce moment-ci?

M. Blaikie: Monsieur le Président, je pense que nous pourrions nous entendre pour qu'à la fin de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, la motion soit mise aux voix, s'il y a consentement unanime à ce que nous procédions ainsi. Sinon, nous pourrions demander le consentement unanime à la fin de l'heure, mais il faut que nous le demandions à un moment donné si l'on veut, à la Chambre, que la motion soit adoptée.

Le président suppléant (M. Kilger): Je pense que je comprends non seulement l'intention, mais aussi l'esprit. Le député de Winnipeg Transcona demande s'il y a consentement unanime à ce moment-ci pour que cette motion puisse faire l'objet d'un vote à la fin de l'heure de débat sur cette motion.

Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Il n'y a pas consentement unanime. Nous reprenons le débat. Le député de Saint-Boniface a la parole.

[Français]

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole au sujet de cette motion. J'applaudis l'initiative de mon collègue, parce qu'il soulève une question extrêmement importante, qui doit être discutée et pour laquelle on doit arriver à une solution, éventuellement.

J'ai moi-même un intérêt particulier pour cette motion, parce que pendant nombre d'années, j'ai participé à des conférences qui abordaient le même thème, et c'est mon plus grand souhait qu'on puisse trouver une solution équitable pour tous.

Comme on le sait, la motion se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de déposer un projet de loi sur le droit à l'information visant à protéger les pompiers et autres fonctionnaires qui, dans l'exercice de leurs fonctions, sont confrontés à des incendies ou à des catastrophes mettant en cause des substances éventuellement nocives comme des produits chimiques toxiques.

[Traduction]

Comme on l'a dit, cette motion a une portée générale. Elle présume qu'elle vise non seulement les pompiers mais également les ambulanciers et les agents de police. Les questions que je soulève visent à renforcer la motion et à la préciser, pour parvenir à une résolution.

Outre les pompiers, la motion inclut sans aucun doute les agents de police et les ambulanciers, ainsi que d'autres fonctionnaires. Il serait peut-être utile de préciser lesquels. Elle vise aussi sans aucun doute les marchandises transportées par train ou par camion, mais il ne faudrait pas non plus oublier les transports aérien et maritime.

L'expression «substances éventuellement nocives» est très générale; il faudra peut-être la définir avec plus de précision. Je crois qu'elle inclut, par exemple, les maladies infectieuses et les marchandises infectées, mais cela reste à voir.

J'ai parlé de la motion à diverses occasions et elle a soulevé des questions. Les gens veulent savoir ce que fera la motion. Ils veulent avoir des précisions, être sûrs que personne n'est exclu et que tous ceux qui peuvent bénéficier de cette mesure ou d'une mesure semblable soient nommés.

Les autorités ont également dit qu'il existe des systèmes, auxquels mon collègue a fait référence, qui permettent de répondre, du moins en partie, à certaines des préoccupations qui ont été exprimées. On a notamment parlé de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses. On a également fait allusion à CANUTEC, un modèle d'intervention en situation d'urgence très connu et utile, disponible en français et en anglais au Canada et partout dans le monde. On m'a dit qu'il s'agit d'une ressource utile.